

## COMMUNE DE LARNAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 03-03-2026

L'an deux mil vingt-six et le mardi 03 mars à 20h00 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard ROBERTON maire.

Etaient présents : Mr ROBERTON Gérard, Mr Cyril LAURENT, Mme BELLE Céline, Mr FLANDIN Nicolas, Mme MORCEL Emmanuelle, Mr NODIN Cyril, Mme GLEYSE Isabelle, Mr BOUCHARDON Jean-Christophe, Mme VILLOT Aurélie, Mr ROUDIER Romain, Mme BUIT Catherine, Mr CRIGNON François, Mme PERRIN Anne, Mr CALLET Cédric,

Etaient excusé :

Mme DURAND Eliane a donné pouvoir à Mme BUIT Catherine

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme MORCEL Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 15 ; Nombre de membres présents : 14 ; Nombre de votants : 15  
Date de convocation 20-02-2026

*Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter la délibération concernant la subvention exceptionnelle pour le FCLS.*

#### **I-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **II-Affaires soumises à délibération**

##### **D006-2026 Vote du Budget primitif 2026**

Madame BELLE Céline, adjointe aux finances présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2026.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour la somme de 963 183.60 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour la somme de 481 900.78 €

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal vote le budget primitif 2026 de la commune.

##### **D007-2026 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR pour le projet de la rénovation des meubles de la cantine et des sanitaires scolaires.**

La cantine a été construite en 2002 et les éléments de cuisine à 23 ans de fonctionnement et n'est malheureusement plus aux normes actuelles. En effet, les plans de travail et les étagères pour la préparation sont en bois mélaminé. Le lave-vaisselle n'est pas à hauteur et demande à la cantinière des efforts physiques pour charger et le décharger.

Le projet du conseil municipal est de rénover et de mettre aux normes cette cantine en l'équipant de mobilier et de plan de travail en inox, de rehausser le lave-vaisselle et d'acheter du mobilier en inox pour entreposer la vaisselle, les plats et couverts.

Ce projet fait suite à une visite du Centre de Gestion de la Drôme qui avait relevé quelques observations en 2021 sur les règles d'hygiène lié au plan de travail et une difficulté en termes d'ergonomie à l'utilisation du lave-vaisselle.

De plus, la commune de Larnage souhaite rénover les cabines sanitaires de l'école afin de préserver l'intimité des jeunes enfants, ce qui est important également.

Le montant des devis réalisés pour ce projet s'élève à 18 565 € HT.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à solliciter l'Etat au titre de la DSIL/DETR, pour l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2026.

#### D008-2026 Subvention exceptionnelle FCLS

Lors du conseil municipal du 28-01-2021, il a été décidé qu'une subvention exceptionnelle à hauteur maximum de 2 000 € serait versée par an au FCLS, pour la participation à l'abonnement et aux consommations électriques du stade sur présentation des factures.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après étude des factures transmises par le FCLS, le montant des dépenses réalisées pour l'année 2025 est de 1 868.00 €.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser la subvention pour un montant de 1 868 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, le versement de la subvention exceptionnelle de 1 868 € au FCLS.

Fin du conseil à 21h00

Le Maire  
Gérard ROBERTON



La secrétaire de séance  
Emmanuelle MORCEL

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Emmanuelle Morcel'. The signature is fluid and cursive, written over the printed name.